

Image not found or type unknown



Réponsabilité président d'association/alcool soirée

Par **zeut**, le **24/08/2009** à **14:33**

Bonjour, je souhaite créer une association de conscript. Une des manifestations que je souhaite organiser est : un repas dansant sur invitation. Il y aura un repas payant avec du vin et une buvette payante avec de l'alcool distillé. Je voudrais savoir quels risques le président de l'association en-cours, en l'occurrence moi, vis à vie de la loi, si il y avait par exemple un accident de la route (pouvant entraîner le décès) à la sortie de la soirée. Comment puis-je minimiser les risques ? J'ai des idées ! (distribution d'ethylo test gratuit par exemple, plus d'alcool "fort" à partir de 01 heure du matin ...) est-ce suffisant ? Merci. Bertrand.